

Une convention pour développer la formation des 23 500 entrepreneurs du paysage - bilan et perspectives un an après

Le 5 octobre 2010, VIVEA et l'UNEP-les entreprises du paysage signaient une convention pour développer la formation continue des chefs d'entreprise du paysage non-salariés. L'objectif était de renforcer la collaboration existante au niveau national et territorial grâce à un pilotage commun des programmes et des priorités mais aussi de promouvoir cette offre auprès des entrepreneurs. Le bilan un an après est encourageant.

Les chefs d'entreprise du paysage se singularisent au sein du monde agricole : leur activité mêle connaissance du vivant, maîtrise des techniques de conception, de constructions diverses, etc. ; leurs clients sont surtout des particuliers mais aussi des entreprises et collectivités achetant sur appel d'offre public, leur jeunesse - 35 ans en moyenne ; la jeunesse de leur entreprise - plus de 60% créées il y a moins de 10 ans, leurs salariés puisque près de 30% d'entre eux emploient au moins un CDI, etc.

La collaboration entre l'UNEP et VIVEA a permis de développer, grâce à un travail d'ingénierie de dispositif, une offre spécifique à ce public, notamment un parcours à la carte pour pérenniser son entreprise. Car maîtriser les techniques d'aménagement ne suffit pas au regard des enjeux. Ressources humaines, Marketing force de vente, Gestion financière et fiscale, Obligations techniques et de sécurité, développement : autant de modules proposés dans le cadre de ce partenariat VIVEA/UNEP. D'autres programmes jugés prioritaires ont été mis en place : l'élagage et la prévention des risques de chutes, la végétalisation de toitures, le droit social, la transmission d'entreprise, la certification de services, la réponse aux appels d'offres publics, les assurances spécifiques...

Le bilan un an après le démarrage de cette convention est positif puisque les entrepreneurs du paysage ont été plus nombreux à se former que l'année précédente. UNEP et VIVEA ont pu réaffirmer les orientations prises et ouvrir de nouvelles perspectives :

Emmanuel MONY, Président de l'UNEP

« La nécessité de former les chefs d'entreprise du paysage est impérieuse au regard des challenges qu'ils ont à relever, pour développer leur entreprise mais aussi, pour certains d'entre eux, la pérenniser. Leurs besoins en formation sont souvent très spécifiques et nécessitent des programmes sur mesure. Cette convention pour le développement de la formation est un axe majeur du plan stratégique de l'UNEP 2011/2013 ».

Christiane LAMBERT, Présidente de VIVEA

« VIVEA est attentif à ce que le public des paysagistes ait toute sa place dans les formations financées par le fonds. Le partenariat conduit au niveau national et sur le terrain par les élus et les techniciens des deux structures doit nous permettre de répondre à cet objectif. »

Contacts presse :

Cécile GHIRINGHELLI, Responsable communication VIVEA - 01 56 33 29 01 - c.ghiringhelli@vivea.fr

Neid MARCEL, Responsable communication UNEP, Conseillère technique Communication

01 42 33 90 92 ou 06 08 62 58 23 - nmarcel@unep-fr.org